



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 14/07/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 11 juillet  
2023  
Qe-2023/41**

***Aujourd'hui 11 juillet 2023, à 14h11,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 14h45, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent à partir de 15H45, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 18H25. Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17H00, Madame Béatrice SABOURET présente jusqu'à 18H20, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19H50.

**Excusés :**

**Question écrite présentée par Madame Myriam ECKERT  
concernant le devenir des bars associatifs bordelais**

Madame Myriam ECKERT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A plusieurs reprises, le collectif Bordeaux En Luttés vous a alerté sur la situation de désarroi dans lequel se trouve le milieu de la culture alternative, celle qui n'a pas pignon sur rue, celle qui n'est pas subventionnée, celle que ne fréquentent pas les milliers de touristes qui chaque année viennent visiter Bordeaux.

Aujourd'hui, pourtant, pour qui a connu hier, le constat est terrible.

Rien qu'en ce qui concerne la musique, il n'existe pratiquement plus aucun lieu pour jouer en centre-ville.

Alors que Bordeaux continue de foisonner de groupes aux propositions artistiques variées, comment aujourd'hui aller à la rencontre d'un public, comment faire ses gammes et son apprentissage scénique, comment « percer » si aucun endroit ne peut offrir un moyen d'expression.

Comme des lieux d'organisation des luttes ont aussi disparu ou sont en passe de disparaître.

Déjà, aux abonné.es absent.es, Le Samovar, La Centrale, Le Boqueron, la cave du bar Tabac de St Michel, La Voute, L'Hérétic, Le Son'Art etc...

Aujourd'hui, ce sont les bars associatifs du centre-ville qui sont dans le collimateur de la Préfecture.

En effet, un arrêté en date du 24 mai dernier leur fait obligation de ne plus servir de la bière à partir de deux heures du matin.

Pour ces bars, cet arrêté signifie tout simplement « mettez la clé sous la porte » et déjà deux d'entre eux se sont pliés à cette injonction sous jacente.

La période « covid » avait déjà fortement impacté ces lieux à l'économie fragile, ils sont désormais au bord d'un gouffre dont ils ne sauront revenir si on les y précipite.

Les motifs invoqués – nuisances sonores, sécurité – sont aux yeux des gérant.es fallacieux. Regroupés en collectif pour une défense commune, ils et elles répondent pied à pied dans un communiqué.

Les nuisances ? C'est entendu mais pas plus que les autres endroits.

La sécurité routière ? Toutes les associations bordelaises organisent des événements dans la ville, les bars associatifs s'y trouvent. Ils ne comprennent pas bien le lien, leurs membres se déplaçant essentiellement à pied.

Leur communiqué souligne en revanche la mise en péril des emplois ; les charges, les loyers, les crédits auxquels ils doivent faire face ; le danger de voir disparaître « une alternative aux boîtes de nuits, des lieux plus privés plus petits ».

Il précise : « les collectifs et associations proposent une alternative de rassemblement d'art et de culture avec des événements différents. Ces endroits existent depuis 20 ans à Bordeaux, c'est dans notre culture. »

Le collectif Bordeaux En Lutte a été à la rencontre de ces associations. Elles se sentent complètement délaissées par un maire qui lorsqu'il était candidat leur avait promis de les soutenir et qui est désormais absent, voire injoignable et semble plus préoccupé par faire de Bordeaux une ville au rayonnement international qu'une cité où se développe au plus près une culture locale, intense, vivante, vibrante.

L'un n'empêche pas l'autre ? Il semble clairement que si, dans un Bordeaux gentrifié où l'on propose – comme attractif – un centre-ville tellement calme qu'il ne s'y passe pratiquement plus rien.

Les associations dénoncent aussi la violence avec laquelle elles ont été averties de la promulgation de cet arrêté préfectoral : un mail envoyé le 26 mai à 19h pour signifier que le soir même la vente de bière devenait interdite, un passage de policier le lendemain, rien d'autre. Et bien évidemment, aucune concertation en amont.

Monsieur Hurmic comptait vous tenir vos promesses en recevant ce collectif d'associations et en les soutenant leur cause auprès de la Préfecture ? Si oui quand ? Car il y a urgence et votre indifférence au sort de ces associations et de leurs membres - au-delà de la déception d'avoir cru en vous – provoque aussi une sourde colère.

Sourde car aujourd'hui, à part celui de Bordeaux En Luttés et d'un conseiller municipal de... Villenave d'Ornon ! , ces associations culturelles n'ont eu le soutien d'aucun groupe politique et elles sentent vraiment abandonnées.

Elles nous ont confié la charge de vous interroger sur leur sort. Nous espérons pouvoir repartir de ce conseil avec quelques réponses.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 juillet 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Myriam ECKERT**